



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mercredi 27 novembre 1996 — N° 58**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**27 novembre 1996**

---

**27 novembre 1996**

---

**Le mercredi 27 novembre 1996**

**N° 58**

La séance est ouverte à 10 h 07.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 74, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 74 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 74 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

---

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 75, Loi modifiant la Loi sur les décrets de convention collective, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 75 est adopté.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le projet de loi n° 75 est renvoyé

**27 novembre 1996**

---

pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le débat est ajourné.

---

À 12 h 36, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 05.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Dépôt de documents**

M. Bégin, ministre de la Justice, dépose:

Copie d'une lettre, en date du 26 novembre 1996, adressée à M. Michel Carpentier, Secrétaire général du Conseil exécutif, par M. Michel Bouchard, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, concernant un article paru le 25 novembre 1996 dans le quotidien *The Gazette* et traitant de certains événements survenus en mai 1966.

**27 novembre 1996**

---

(Dépôt n° 489-961127)

M. Bélanger, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Fournier (Châteauguay) concernant la réalisation de la voie préférentielle entre le rond-point Bédard (Kahnawake) et le boulevard Saint-Francis (Châteauguay) – Question n° 2, *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 1996.

(Dépôt n° 490-961127)

La réponse à la question écrite de M. Benoit (Orford) concernant l'Éco-Sommet qui a eu lieu à Montréal en mai 1996 – Question n° 3, *Feuilleton et préavis* du 27 novembre 1996.

(Dépôt n° 491-961127)

---

M. le Président dépose:

Le rapport annuel du Protecteur du citoyen, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 492-961127)

Une lettre, en date du 26 novembre 1996, qu'il a reçue de M. Lucien Bouchard, premier ministre, concernant la nomination de M. Jean Campeau, député de Crémazie, à titre de membre du Bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Daniel Paillé, député de Prévost, et celle de Mme Monique Simard, députée de La Prairie, et de M. Michel Morin, député de Nicolet-Yamaska, comme membres suppléants.

(Dépôt n° 493-961127)

Sur la motion de M. Pinard, vice-président, ces modifications à la composition du Bureau de l'Assemblée nationale sont adoptées.

### **Dépôt de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Lelièvre (Gaspé) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 1767 citoyens et citoyennes de Gaspé, concernant des pertes d'emplois éventuelles dans la région de Gaspé.

**27 novembre 1996**

---

(Dépôt n° 494-961127)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 229, 243 et 244 du Règlement, M. Bélanger, leader du gouvernement, propose:

QUE la Commission de l'économie et du travail procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi n° 50, Loi sur la Régie de l'énergie, les 3, 4 et 5 décembre 1996, selon l'horaire ci-joint, et, à cette fin, entende les organismes suivants:

- la Chambre de commerce du Québec
- l'Association des producteurs privés d'électricité
- l'Union des producteurs agricoles
- l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), avec Greenpeace Québec
- le Centre Hélios, avec le Mouvement Au Courant
- le Grand Conseil des Cris
- la Centrale des syndicats nationaux (CSN), avec la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ)
- le Groupe des consommateurs résidentiels, soit l'ACEF Montréal conjointement avec la Fédération des ACEF, la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec et l'Association de protection des automobilistes
- l'Association des manufacturiers du Québec (AMQ) avec l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ)
- l'Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) avec l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité
- le Groupe des organisations du secteur énergétique, soit: l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME), le Groupe de recherche en économie de l'énergie et des ressources naturelles et GREIGE

**27 novembre 1996**

---

- l'Association de l'huile à chauffage, avec la Corporation de chauffage urbain de Montréal
- Hydro-Québec
- Gaz Métropolitain, avec Gazifère
- l'Association des distributeurs indépendants de produits pétroliers
- la compagnie pétrolière Impériale ltée (Esso)
- Les Pétroles Irving
- les produits Pétro-Canada
- les produits Shell ltée
- Ultramar

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre le ministre des Ressources naturelles et le porte-parole de l'opposition officielle;

QU'une période de trente minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition officielle;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de quinze minutes et que la période de questions avec chaque groupe d'intérêt regroupé soit d'une durée maximale de trente minutes partagées également entre les deux groupes parlementaires;

QUE le ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Marsan (Robert-Baldwin) propose:

QUE l'Assemblée nationale félicite les nouveaux membres des conseils d'administration des établissements de santé et de services sociaux pour leur élection, lundi soir dernier, et souligne leur engagement bénévole et leur contribution à la gestion des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

**27 novembre 1996**

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

- la Commission du budget et de l'administration, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire, et d'étudier en détail le projet de loi n° 73, Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre son étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail;

Et, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement:

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre des consultations particulières sur le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives.

---

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission des institutions se réunira afin d'entendre la Curatrice publique, en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*;
- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à la formation des commissions parlementaires, en application des articles 121 et suivants du Règlement.

**27 novembre 1996**

---

**Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

À la demande de M. Bélanger, leader du gouvernement, M. le Président convoque les leaders des groupes parlementaires afin qu'il soit convenu du moment où devrait être déposé à l'Assemblée le rapport de la Commission des institutions, à qui a été confiée l'étude détaillée du projet de loi n° 130, Loi sur la justice administrative.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Affaires inscrites par les députés de l'opposition**

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) propose:

QUE l'Assemblée nationale demande au premier ministre du Québec qu'il convoque, dans les plus brefs délais, la Commission du budget et de l'administration afin d'entendre les syndicats concernés par la proposition du gouvernement quant à la réduction des coûts de la main-d'oeuvre dans la fonction publique québécoise.

Avant que le débat ne s'engage, M. le Président répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion: dix minutes sont accordées à l'auteur de la motion pour sa réplique; cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, adresse une demande de directive à la Présidence relativement à la rubrique sous laquelle cette motion doit être inscrite dans le *Feuilleton et Préavis*.

Après avoir pris l'affaire en délibéré, M. le Président donne la directive suivante:

**27 novembre 1996**

---

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La motion présentée par le député de Westmount—Saint-Louis est inscrite sous la rubrique des Affaires inscrites par les députés de l'opposition du *Feuilleton et Préavis* de ce jour, seule rubrique où elle peut apparaître puisqu'il ne s'agit pas d'une motion de censure. Conséquemment, suivant l'article 97 du Règlement, cette motion peut faire l'objet d'un débat.

Puis, Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, soulève l'irrecevabilité de cette motion en raison de son libellé.

Après avoir entendu des remarques de part et d'autre et après avoir pris l'affaire en délibéré, M. Pinard, vice-président, rend la décision suivante:

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La motion présentée par le député de Westmount—Saint-Louis est recevable en raison du fait qu'elle exprime un souhait qui n'est pas incompatible avec la procédure de convocation des commissions prévue au Règlement. En effet, un sens procédural ne peut être attribué aux mots contenus dans ladite motion.

Suit le débat sur la motion de M. Chagnon.

---

M. Pinard, vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'un débat de fin de séance sera tenu le jeudi 28 novembre 1996 sur une question adressée par Mme Delisle (Jean-Talon) à M. Trudel, ministre des Affaires municipales, concernant l'éventuelle mise en tutelle de la municipalité de Saint-Lin.

---

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

**Dépôt de rapports de commissions**

**27 novembre 1996**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 54 du Règlement, M. le Président dépose:

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 27 novembre 1996, a procédé à la formation des commissions parlementaires, en application des articles 121 et suivants du Règlement.

(Dépôt n° 495-961127)

Sur la motion de M. Pinard, vice-président, le rapport est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 54 du Règlement, M. le Président donne l'avis suivant:

—les commissions permanentes se réuniront afin d'élire leur président.

---

À 18 heures, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 28 novembre 1996, à 14 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**